



COMPTE RENDU DE LA CAPD DU JEUDI 26 MAI 2016 :  
1<sup>ère</sup> PHASE DU MOUVEMENT



Suite aux déclarations préalables (Snudi-FO / SE-UNSA / SNUIPP-FSU), l'Inspecteur d'Académie a apporté des réponses :

- **ULIS** : Pour favoriser l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, un travail est à mener entre le coordonnateur ULIS (enseignant de l'ULIS) et l'enseignant de la classe-type. L'affectation des élèves en ULIS se fait après la tenue des commissions (IEN ASH / Référent / Personne ressource de la MDPH) d'affectation par bassin. Les référents handicap présentent les dossiers des élèves après avoir pris contact avec l'ensemble des personnes pouvant apporter un éclairage sur l'élève. Le premier critère est la date de notification MDPH. Si la date est identique, c'est le cas par cas qui s'applique (attitude face au travail...)  
**Intervention de M<sup>e</sup>Silvert, IEN ASH** : L'accompagnement des élèves va demander au coordonnateur un travail d'évaluation. Suite à celui-ci, un emploi du temps individuel sera mis en place pour chacun des enfants. Le coordonnateur dispose d'outils de liaison entre l'ULIS et les enseignants de classes-types. Une feuille de route avec quelques compétences ciblées par période sera mise en place. A la fin de chaque période, un bilan sera effectué entre le coordonnateur de l'ULIS et l'enseignant de classe type. Madame Silvert demande aux collègues exerçant en ULIS-Ecole de se mettre en relation avec les coordonnateurs des ULIS-Collège quand cela est possible afin d'appréhender le fonctionnement opérant au collège.
- **PREMIÈRE PHASE DU MOUVEMENT** : Le souhait de l'Inspecteur d'Académie est de rendre le mouvement plus efficace, plus opérant et plus rapide. L'objectif est que les enseignants connaissent rapidement leur affectation afin de préparer dans les meilleures conditions la rentrée prochaine. Pour la seconde phase, le travail mené conjointement avec les organisations syndicales sur les zones géographiques (passage de 9 à 10) doit permettre aux services de travailler avec sérénité et en toute transparence. L'Inspecteur d'Académie a rappelé que l'ensemble des enseignants nommés à titre provisoire doivent participer à la première phase du mouvement. Il ne peut y avoir aucune dérogation aux règles du mouvement.

**LES CHIFFRES DU MOUVEMENT :**

- 884 participants
- 368 personnels ont muté (41,63% de satisfaction)
- 186 retrouvent leur poste
- 330 sont sans poste.

- **HORS-CLASSE** : Contingent académique : 375.  
Contingent départemental : 101.

L'accès à la Hors-Classe des PE sera traité lors de la CAPD du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

- **TEMPS PARTIELS** : Le SE-UNSA a demandé à l'IA quelle serait la politique suivie quant aux demandes de temps partiels sur autorisation. Celui-ci a répondu que le travail conduit est mené dans le respect du droit. Les IEN conduisent jusqu'au 1<sup>er</sup> juin les entretiens avec les collègues demandant un temps partiel refusé par l'administration. L'IA aura un regard vigilant sur l'ensemble des demandes. Mais les demandes de temps partiels ne sont pas en augmentation pour la prochaine rentrée scolaire.

- **RESULTATS CAPA-SH** : mercredi 29 juin au matin
- **SUIVI CAPA-SH** : Le suivi a été effectué par des membres de l'ESPE et par les conseillers pédagogiques ASH. Des visites ont été effectuées pour chacun des collègues suivant une formation CAPA-SH. L'accompagnement s'est fait dans les établissements face aux élèves et sans les élèves. De même, il a été demandé aux collègues d'envoyer par mél des documents (PPS, fiches de préparation...).
- **DEPS** : Pour rappel, 5 collègues ont demandé la formation DEPS. L'administration n'est pas en mesure de publier la liste des collègues retenus pour la formation. La réponse devrait être annoncée fin juin, début juillet.
- **DÉPART FORMATION G** : Pour information, il n'y aura pas de formation dans le département, mais une formation avec tronc commun E et G avec référent spécialisé G + prof ESPE sera organisée. Madame Maire et M<sup>e</sup> Silvert ont reçu les deux collègues qui se sont inscrites en candidates libres. Le total des heures de formation filée devrait avoisiner les 350 heures sur l'année. Ces collègues sont nommées à titre provisoire sur un poste G et seront titularisées sur le poste si elles obtiennent le diplôme. Elles seront également suivies par les conseillers pédagogiques ASH.
- **POSTES À PROFIL RESTÉS VACANTS** : Un nouvel appel à candidature sera effectué et des commissions postes à profils seront tenues. Les collègues seront nommés à titre provisoire. Les collègues ayant reçu un avis favorable lors du premier mouvement pour les postes à profils en gardent le bénéfice.
- **CÉRÉMONIES DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE** : Toutes les écoles appartenant à la communauté de communes du Pays du Coquelicot, les deux collèges et le lycée d'Albert seront fermées le 1<sup>er</sup> juillet. Pour le reste du département, tous les établissements scolaires seront ouverts. Cependant, les transports ne seront pas assurés. En cas d'arrêté municipal, les écoles pourraient être fermées ce jour.
- **PEMF** : L'Inspecteur d'Académie a rappelé le décret précisant que l'allègement de service hebdomadaire pour les PEMF devait s'établir entre 25% et 33%. Il a précisé qu'en l'absence de circulaire définissant précisément ces dispositions, il attribuait dans notre département un allègement de 25% aux personnels concernés à la rentrée prochaine.
- **FORMATION CONTINUE** : Suite au courrier transmis à l'IA concernant la déclinaison des dernières annonces ministérielles en matière de formation continue, à savoir l'octroi de 3 journées supplémentaires d'ici les deux années à venir (voir ici), l'IA a répondu qu'il avait pris connaissance de ces annonces mais qu'il n'avait cependant pas été destinataire d'aucune consigne, ni d'aucun moyen supplémentaire. Considérant qu'il n'a, en l'état actuel des choses, pas les moyens de mettre en œuvre ce plan, il se voit contraint de ne rien proposer à la rentrée prochaine.

